

Coupon réponse
réservation emplacement
"Fête des Fleurs et des Saveurs"
Les 18 et 19 Mai 2024

Nom/Prénom :

Adresse :

Adresse Mail :

Portable :

Spécialités vendues sur la Fête :

• Je participe à la « Fête des Fleurs et des Saveurs » les 18 et 19 mai 2024, Esplanade de Maré à Marmande (les deux jours), je réserve dès aujourd'hui mon emplacement et je m'engage à respecter intégralement le règlement ci-joint.
J'envoie le chèque de caution de 33.70 € à l'ordre du Trésor Public.

Un droit de place relatif aux tarifs publics sera demandé pour chaque exposant.

Il s'élèvera à 12.35 € minimum

0.45 centimes d'Euro le m² à partir de 25m²

Une participation aux frais électriques sera également demandée, elle pourra varier de 10 à 60 euros, selon utilisation.

Veillez remplir les informations ci-dessous :

La longueur autorisée est de 15 m et la largeur de 8 m, MAXIMUM

LONGUEUR : mètres – LARGEUR : mètres

Besoin Electricité payant : - Besoin Point d'Eau :

Observation ou demande particulière :

Date et signature :

Il est demandé de compléter lisiblement et entièrement ce coupon réponse. Un imprimé illisible ou incomplet sera traité en dernier.

Soit par courrier :
Mairie de Marmande
Service Evènementiel
Place Clemenceau – BP 313
47207 Marmande Cedex

Soit par mail :
evenementiel@mairie-marmande.fr

Aucune réservation par téléphone ne sera prise en compte.

Chaque exposant est prié de renvoyer ce coupon réponse avant le 26 mars 2024

« Fête des Fleurs et des Saveurs »
les 18 et 19 Mai 2024

**Règlement de la manifestation à l'attention
des Horticulteurs/ Pépiniéristes/ Fleuristes/ Fraisculteurs et
Artisans et Ambulants**

Inscriptions	<ul style="list-style-type: none">• Tout dossier d'inscription non complet ne sera pas pris en compte.▪ L'exposant devra en outre fournir :<ul style="list-style-type: none">○ Une carte d'ambulant ou une attestation MSA (Producteurs)○ Une attestation d'assurance liée à l'activité (mention foires et marchés)○ Un chèque de caution de 30 € à l'ordre du trésor public
Arrivée Accueil Et Aménagement des stands	<ul style="list-style-type: none">• Le responsable du Service évènementiel de la ville sera présent Esplanade de Maré pour vous accueillir. <p><i>Aucune installation ne pourra se faire sans ce contact préalable</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Un numéro d'emplacement est attribué à chaque exposant : il vous sera annoncé par courrier, et sera affiché sur le site.• Les exposants ne sont pas autorisés à changer leur place, sauf désistement d'un exposant le samedi matin et seulement après l'accord du placier. <p>ATTENTION : Les exposants s'engagent à participer aux 2 jours de la manifestation. Un droit d'emplacement de 12.35 € minimum ou 0.45 centimes d'euro le m² pour les stands à partir de 25 m² sera demandé le jour de votre installation, ainsi qu'une participation aux frais électriques s'il y a consommation.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le site n'est pas abrité. Chaque exposant doit se munir de son propre matériel.• Pour une question d'esthétique et de visibilité, <u>les racks sont interdits.</u>• Le thème pour la manifestation vous sera communiqué lors du courrier de confirmation.• <u>Les stands devront impérativement être prêts à 9h le samedi 18 mai, heure à laquelle les véhicules doivent avoir quitté le lieu de la manifestation</u>
Stationnement	<ul style="list-style-type: none">• Les exposants stationneront leurs véhicules sur le parking de l'école Herriot et aux abords de l'esplanade.
Gardiennage	<ul style="list-style-type: none">• Un service de sécurité assurera le gardiennage du site :<ul style="list-style-type: none">- Nuit du vendredi 17 mai 19h00 au samedi 18 mai 6h00.- Nuit du samedi 18 mai 19h00 au dimanche 19 mai 8h00.

Date et signature de l'exposant
Avec la Mention manuscrite « lu et approuvé »

ACTE D'ENGAGEMENT

« Fête des Fleurs et des Saveurs »

À renvoyer impérativement avant le 26 mars 2024

À Mairie de Marmande – Service Évènementiel – Place Clemenceau – 47200 Marmande

Je soussigné :

Représentant la société :

Et agissant en qualité de :

Certifie :

- Avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier
- M'engager à respecter les législations en matière d'embauche de salariés
- M'engager à être installé le samedi 18 mai 2024 à 09h au plus tard.
- M'engager à être présent et mon stand ouvert le samedi 18 mai 2024 à partir de 09 h à l'occasion du passage de la commission de sécurité.
- M'engager à tenir mon stand ouvert pendant les heures de fonctionnement de la fête soit : de 09h à 19h (**en cas de non-respect des engagements, des pénalités de 50 € par jour seront appliquées**).
- M'engager à respecter l'espace et le matériel électrique mis à ma disposition. Toute dégradation constatée au rendu des clés sera facturée et mise en recouvrement par Monsieur le Receveur Municipal.
- M'engager à restituer l'emplacement en parfait état de propreté.
- Enfin, je déclare remplir toutes les obligations réglementaires pour exercer mon activité sur l'emplacement mis à disposition par la Ville qui ne pourra être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes du non-respect de ces obligations.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur, précédée de la mention

« Lu et approuvé »